

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 13 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.
En exercice	Présents	Votants	
13	9	11	
Date de Convocation			<p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p>Absents : Me Liliane HECTOR, Mme Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD.</p> <p>M. Daniel SCHIETTECATTE a été nommé secrétaire de séance.</p>
06 avril 2012			
Délibération N° 2012/32 Affichée le 20 avril 2012			<p style="text-align: center;">TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU PONT BLANC SUITE A SINISTRE DE 2011</p>
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2011, suite à un sinistre occasionné par un engin de la société TP LECLECH sur le pont blanc, il a effectué des démarches auprès de l'assurance Groupama afin que la commune soit indemnisée.</p> <p>Il rappelle également la délibération 2012/10 acceptant l'encaissement du chèque émis par Groupama, d'un montant de 4182.41 € représentant la prise en charge TTC du devis de réparation de ce pont émanant de « l'Entreprise Générale du Bâtiment » P. PREL, 6 avenue de l'Europe, 27580 BOURTH. Il donne lecture de ce devis et propose de faire effectuer les dits-travaux. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant l'encaissement effectif du chèque de Groupama, Décide de faire effectuer les travaux de remise en état du pont Blanc rue des Masselins, - Accepte le devis proposé pour un montant de 3 497 € HT, soit un montant de 4182.41 € TTC, - Charge Monsieur Le Maire de signer le devis correspondant, - Dit que cette dépense sera mandatée à l'imputation 61523 du chapitre 011 du budget principal « 325 Commune de Chandai » - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 avril 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>			
<p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 20 avril 2012.</i></p>			

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 13 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.
En exercice	Présents	Votants	
13	9	11	
Date de Convocation			<p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p>Absents : Me Liliane HECTOR, Mme Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD.</p> <p>M. Daniel SCHIETTECATTE a été nommé secrétaire de séance.</p>
06 avril 2012			
Délibération N° 2012/33 Affichée le 20 avril 2012			<p style="text-align: center;">INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE</p>
<p>Monsieur Le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, de la circulaire Préfectorale, relative au montant des indemnités annuelles allouées par les Communes, aux personnes affectataires des Eglises Communales, qui en assurent le gardiennage. Il rappelle que le gardiennage de l'Eglise de Chandai est effectué par un prêtre non résidant. Il informe que ce montant reste inchangé depuis 2011 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p style="text-align: center;">L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité,</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide le versement d'une indemnité de gardiennage de l'Eglise au titre de l'année 2012, - Décide d'inscrire cette dépense en 2012, au budget principal « 325 Commune », à l'imputation 6282 du chapitre 011, - Fixe le montant de cette indemnité annuelle à 119.55 Euros, pour l'année 2012, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer le versement de cette indemnité à la Paroisse Saint Martin de L'AIGLE, pour l'année 2012 et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 avril 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 20 avril 2012.</i></p>			

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 13 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.
En exercice	Présents	Votants	
13	9	11	Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Mme Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD. M. Daniel SCHIETTECATTE a été nommé secrétaire de séance.
Date de Convocation			
06 avril 2012			
Délibération N° 2012/34			INTERET COMMUNAUTAIRE DES CENTRES SOCIAUX CASA ET UNICITES
Affichée le 20 avril 2012			
<p>Monsieur Le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, de la délibération du Conseil d'Administration de la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle, en date du 29 mars 2012, relative à l'évaluation du transfert de charge des Centres sociaux CASA et UNICITES et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p style="text-align: center;">L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dix voix contre, Une abstention (M. Philippe LE CLEUYOU), - Est défavorable à l'intégration de cette nouvelle compétence de ces centres sociaux CASA et UNICITES dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle - Considérant les dépenses de fonctionnement exagérées de ces centres sociaux qui sont fréquentés par une minorité d'habitants hors commune de L'Aigle : - Refuse de financer la dotation de compensation des centres sociaux CASA et UNICITES, et demande que la ville de L'Aigle compense intégralement le transfert de cette compétence jusqu'alors assumée par elle-même, - Aujourd'hui un euro et demain combien ? - Jamais la Commune de Chandai n'a donné son accord à la ville de L'Aigle pour accueillir des enfants de Chandai dans les centres sociaux CASA et UNICITES. - La Commune de Chandai paie une compensation de voirie à la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle. Cette voirie est certainement empruntée par des habitants de L'Aigle, or la Commune de Chandai ne demande aucune participation à la ville de L'Aigle. - La Commune de Chandai paie la somme qui lui est réclamée pendant que d'autres communes ne compensent pas. <p>Le Conseil Municipal - Charge Monsieur Le Maire d'informer la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle de ce refus,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 avril 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>			
<p><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 20 avril 2012.</i></p>			

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 13 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
En exercice	Présents	Votants	Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Mme Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD. M. Daniel SCHIETTECATTE a été nommé secrétaire de séance.	
13	9	11		
Date de Convocation				
06 avril 2012				
Délibération N° 2012/35			VOTE DES SUBVENTIONS 2012 BUDGET COMMUNE 325	
Affichée le 20 avril 2012				

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution 2011 des subventions.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Décide d'inscrire au budget 2011, au compte 6574, les subventions selon le tableau ci-dessous :

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS BUDGET 325 pour l'année 2012 imputation 6574	Montant Alloué
ASSOCIATION CHANDAI FOOTBALL CLUB Président : M. DELAVIGNE Sébastien	800 €
ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE DE CHANDAI	500 €
CAAHB HANDBALL 61300 L'AIGLE pour 1 enfant : CHAUVEL TREPIER Alexis	15 €
COLLEGE MOLIERE 61300 L'AIGLE Séjour scolaire sportif pour 2 enfants : Fleury Robin, ROUSSEL Pierre-Antoine	50 €
GYM DE L'AIGLE M. LE CORRE Alain, La Briqueterie, 61550 La Ferté Fresnel, pour 5 enfants : BEREINGER Carla, DOITEAU Léa, LEMAITRE Fanny, PELLEGRINO Lola, PELLEGRINO Lili	75 €
ITON FOOTBALL CHANDAI président : M. HAIES Laurent	400 €
SAM FOOTBALL le clos Baron, 61270 LES ASPRES pour 4 enfants : MAUBOUSSIN François, MAUBOUSSIN Louis, RODRIGUES Théo, DOITEAU Romain	60 €
VC AIGLON pour 1 enfant : DEGUY Guillaume	15 €
TELETHON/ LIONS CLUB	100 €
TENNIS DE TABLE « AVENIR DE CHANDAI » Le Secrétaire M. BOREL	800 €
COMITE DES FETES de CHANDAI	1500 €
BADMINTON AIGLON M. Dominique SAVARY, 13 rue du clos Robinet, 61300 CRULAI pour 4 enfants : GADRAS Célian, GLEMAREC Manon, GLEMAREC Léna, GLEMAREC Robin	60 €
BASKET CLUB BCPR GIRARD Thérèse, 10 rue de la mangeardière, 61270 Aube pour 3 enfants : MOITEAUX Alan, SUAZE Anthony, DUBOURG Antoine	45 €
AUBE-CRULAI-L'AIGLE TENNIS DE TABLE pour 2 enfants : DOITEAU Flavien, SEVIN Dylan	30 €
MONTANT GLOBAL A VERSER EN 2012 →	4 450 €

- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative au versement de ces subventions et à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 avril 2012,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 20 avril 2012.

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 13 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.
En exercice	Présents	Votants	
13	9	11	Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Mme Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD. M. Daniel SCHIETTECATTE a été nommé secrétaire de séance.
Date de Convocation			
06 avril 2012			
Délibération N° 2012/36			VOTE DES TROIS TAXES
Affichée le 20 avril 2012			
<p style="text-align: center;">Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition de 2012 de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, -DECIDE de ne pas augmenter le produit fiscal attendu pour l'année 2012 s'élevant à 168 608.52 € et par conséquent de laisser inchangé le taux des 3 taxes, soit :</p> <p>Taxe d'habitation : 10.60 % Taxe foncière (bâti) : 17.17 % Taxe foncière (non bâti) : 51.16 %</p> <p>- charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 avril 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 20 avril 2012.</i></p>			

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 13 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
En exercice	Présents	Votants	Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Mme Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD. M. Daniel SCHIETTECATTE a été nommé secrétaire de séance.		
13	9	11			
Date de Convocation			AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2011 AU BUDGET 325 COMMUNE		
06 avril 2012					
Délibération N° 2012/37			AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2011 AU BUDGET 325 COMMUNE		
Affichée le 20 avril 2012					

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, lors de la réunion de Conseil Municipal du 09 mars dernier (délibération 2012/17),

- considérant que les opérations sont régulières,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011,
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SECTION	Investissement	fonctionnement
Résultat CA 2010	-64 752.74 €	+179 459.18 €
Virement à la section Fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2011	+60 980.83 €	+169 269.08 €
Résultat de clôture exercice 2011	-3 791.91 €	+230 975.52 €
Report des Restes à réaliser 2011	-25 495.00 €	
Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat	-29 286.91 €	+230 975.52 €

-Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement,

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	201 688.61 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	29 286.91 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	201 688.61 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068 :	29 286.91 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011, Déficit à reporter (ligne 002)	

- charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 avril 2012,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 20 avril 2012.

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 13 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
En exercice	Présents	Votants	Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Mme Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD. M. Daniel SCHIETTECATTE a été nommé secrétaire de séance.	
13	9	11		
Date de Convocation				
06 avril 2012				
Délibération N° 2012/38			VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 325 COMMUNE	
Affichée le 20 avril 2012				

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que conformément aux instructions données par la trésorerie de L'Aigle, à compter du 1^{er} janvier 2012 - sur le budget principal 325- il est obligatoire de procéder aux amortissements des subventions ainsi qu'aux amortissements des réseaux. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la durée de ces amortissements.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, - fixe, à compter du 1^{er} janvier 2012, la durée des amortissements comme suit :

Amortissement des subventions			
concernant	Matériel informatique et électrique	Autre matériel et mobilier	Réseaux et constructions
Durée	3 ans	15 ans	60 ans

Amortissement des réseaux	
Durée	60 ans

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif COMMUNE 325, qui s'équilibre comme suit :

en section d'investissement	à 122 110 €,
en section de fonctionnement	à 544 276 €,

Il propose que le vote du budget s'effectue au chapitre et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Vote le budget primitif 2012 COMMUNE 325, tel qu'il a été présenté,

-Décide que le vote du budget s'effectue au chapitre,

- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 avril 2012,
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 20 avril 2012.

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			L'an deux mil douze, le 13 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
En exercice	Présents	Votants		
13	9	11		
Date de Convocation			<p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p>Absents : Me Liliane HECTOR, Mme Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD.</p> <p>M. Daniel SCHIETTECATTE a été nommé secrétaire de séance.</p>	
06 avril 2012				
Délibération N° 2012/39			VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 ASSAINISSEMENT 327	
Affichée le 20 avril 2012				
Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif ASSAINISSEMENT 327 , qui s'équilibre comme suit :				
en section d'investissement			à 74 476 €,	
en section de fonctionnement			à 68 668 €,	
Il propose que le vote du budget s'effectue au chapitre et demande au Conseil Municipal de se prononcer.				
L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, <ul style="list-style-type: none"> -Vote le budget primitif 2012- ASSAINISSEMENT 327- tel qu'il a été présenté, - Décide que le vote du budget s'effectue au chapitre, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. 				
<p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 avril 2012, Le Maire,</p>				
<p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>				
<i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 20 avril 2012.</i>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
COMMUNE DE CHANDAI			<p>L'an deux mil douze, le 13 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Mme Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p>Absents : Me Liliane HECTOR, Mme Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD.</p> <p>M. Daniel SCHIETTECATTE a été nommé secrétaire de séance.</p>	
Nombre de Conseillers				
En exercice	Présents	Votants		
13	9	11		
Date de Convocation			<p>06 avril 2012</p>	
<p>Délibération N° 2012/40</p>				
Affichée le 20 avril 2012			<p>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 ZA LES PERCHONNIERES 328</p>	
<p>Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif ZA LES PERCHONNIERES 328, qui s'équilibre comme suit :</p>				
en section d'investissement			à 33 736 €,	
en section de fonctionnement			à 39 694 €,	
<p>Il propose que le vote du budget s'effectue au chapitre et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> -Vote le budget primitif 2012- ZA LES PERCHONNIERES 328, tel qu'il a été présenté, - Décide que le vote du budget s'effectue au chapitre, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. 				
<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 20 avril 2012, Le Maire,</p>				
<p>Serge GODARD</p>				
<p><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 20 avril 2012.</i></p>				

DIVERS
TOUR DE TABLE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2012

Aménagement d'un espace cinéraire au cimetière

Après présentation par Monsieur BONHOMME, pompes funèbres de l'Aigle, Le Conseil Municipal constate que de nombreuses possibilités existent en terme d'aménagement d'espace cinéraire. **Il émet un avis favorable pour une recherche de devis selon les critères suivants** : une stèle d'un mètre 50, en forme de livre, largeur 80 demi arrondi. Une stèle borne coupée à l'onglet. Le matériau utilisé serait du rose clarté (produit en France). Le jardin du souvenir sera doté d'un endroit de dispersion en forme de panneau stop ainsi que d'un banc et de quatre cavurnes.

Monsieur Le Maire indique que ce projet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Frais de géomètre pour le bornage du chemin rural des grès cadastré section F

Monsieur Le Maire présente un plan des grès et explique qu'en 1967, Madame CRIAUD, propriétaire de la parcelle, ainsi que Monsieur COULONGES et Monsieur CAGET ont cédé, à la commune, une partie de leur terrain afin de créer un chemin pour accéder à leur propriété, car le chemin communal à leur disposition existant était difficile d'accès.

Malheureusement, aucun papier n'a été signé chez notaire. Légalement il n'y a donc aucun chemin. Or la commune est tenue de mettre à disposition des riverains, une voie d'accès.

Aujourd'hui, deux solutions sont possibles pour la commune :

- Soit La Commune de Chandai effectue des travaux de remise en fonction de l'ancien chemin communal, ce qui représente un budget important,
- Soit La Commune procède au bornage du chemin résultant de la cession de terrains des trois propriétaires concernées.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour une prise en charge de 50 % par la commune et de 50 % par les trois propriétaires pour les frais de bornage. Monsieur Le Maire est chargé de consulter les personnes concernées, de faire établir le devis s'y rapportant. Ce projet pourra être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Modalités d'attribution de l'indemnité IAT et IEMP

Monsieur Le Maire rappelle que dans le but de sanctionner les arrêts abusifs, plusieurs délibérations concernant les modalités d'attribution de l'IAT et de l'IEMP ont été prises. Or, la dernière délibération 2012/ 11 comporte quelques erreurs et oublis. De plus, compte tenu de la création de la journée de carence applicable dès le premier jour d'arrêt de maladie ordinaire, Monsieur Le Maire propose de se renseigner auprès de la Sous Préfecture de Mortagne Au Perche afin d'aboutir pour cette délibération.

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Achat d'une armoire de rangement pour le Restaurant scolaire

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire d'acheter au plus vite une armoire de rangement pour le restaurant scolaire. Le prix d'une telle armoire est de 150 € TTC

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'achat de cette armoire de rangement. Monsieur Le Maire informe que cet achat sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Achat d'une armoire vestiaire pour le Personnel du Restaurant scolaire

Monsieur Le Maire explique que pour trois agents communaux travaillant au restaurant scolaire, il n'y a que deux vestiaires. Il indique qu'il serait souhaitable d'acheter une armoire vestiaire avant le retour des vacances de Pâques afin d'éviter tout différend entre les agents. Il présente un bon de commande relatif à l'achat de cette armoire vestiaire d'un montant HT de 95 €. Il précise qu'il prévoit également l'achat de quelques fournitures de bureau pour 6€45 afin de ne pas payer de frais de livraison (8 €90 si commande inférieure à 99 € HT). Ce qui représente un montant global de 101.46 € HT soit 121.35 € TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'achat de cette armoire Vestiaire et des quelques fournitures. Monsieur Le Maire informe que cet achat sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Tours de garde Elections Présidentielles du 22 avril et 06 mai 2012

Le Conseil Municipal dresse le tableau de la tenue du bureau de vote comme suit :

1er tour de scrutin, le 22 avril 2012

Président	M. Serge GODARD		
Assesseurs	M.Philippe LE CLEUYOU	M. Sylvain GANDAIS	
	M. Daniel SCHIETTECATTE		
	Mme Martine BONTE		
Secrétaire	Mme Martine YVON		

8H00→10H30	10H30→13H00	13H00→15H30	15H30→18H00
Mme Laure LEMAITRE	M.Philippe LE CLEUYOU	M. Daniel SCHIETTECATTE	M. Serge GODARD
Mme Catherine DUBOURG	M. Sylvain GANDAIS	Mme Martine BONTE	Mme Martine YVON
M. Christophe MOITEAUX	M. Bruno LE GUERN	M. Gonzague MARGUERITTE	M. Philippe GUILLEMARD

2nd tour de scrutin, le 06 mai 2012

Président	M. Serge GODARD		
Assesseurs	M.Philippe LE CLEUYOU	M. Sylvain GANDAIS	
	M. Daniel SCHIETTECATTE		
	Mme Martine BONTE		
Secrétaire	Mme Martine YVON		

8H00→10H30	10H30→13H00	13H00→15H30	15H30→18H00
M. Philippe LE CLEUYOU	M. Daniel SCHIETTECATTE	M. Serge GODARD	Mme Martine YVON
Mme Catherine DUBOURG	M. Sylvain GANDAIS	Mme Martine BONTE	M. Christophe MOITEAUX
Mme Laure LEMAITRE	M. Bruno LE GUERN	M. Gonzague MARGUERITTE	M. Philippe GUILLEMARD

Divers :

- Monsieur Le Maire informe que la Chorale de Chaise Dieu Du Theil viendra chanter dans l'Eglise de Chandai, début juillet 2012.
- Il indique que des travaux vont bientôt avoir lieu rue de l'ancienne poste pour 42 000 €.
- Il informe que l'Agence Départementale des Infrastructures Routières de l'Orne va également entreprendre des travaux sur la RD 926 : la pose d'un tapis d'enrobé dans la traversée du bourg de Chandai. Monsieur Le Maire précise qu'il a dû, au préalable signer un engagement interdisant tous travaux sur cette chaussée nouvellement refaite pendant un délai de cinq années après la réfection de la chaussée.

Tour de table :

- Monsieur LE CLEUYOU demande si une cérémonie est prévue pour le 08 mai.
- Monsieur Le Maire répond qu'à Chandai la cérémonie aura probablement lieu le 08 mai précisément.
- Monsieur LE CLEUYOU demande que les associations a qui la commune de Chandai verse des subventions, nous envoient, par mail ou par courrier les photos et articles de leurs manifestations qui ont été réalisées en partie grâce à l'attribution des fonds de la Commune.
- Monsieur LE CLEUYOU indique que le panneau, sous le chêne, rue des Forges, nécessite d'être nettoyé.
- Monsieur Le Maire répond qu'il va demander à la CDC du Pays de L'Aigle d'intervenir.
- Monsieur GANDAIS ajoute que le panneau route de Crulai est à changer.
- Monsieur LE GUERN fait remarquer que les feux tricolores détectent les véhicules mais pas les bicyclettes ni les vélomoteurs.
- Monsieur MARGUERITTE informe qu'un véhicule espace se trouve actuellement en contrebas de la chaussée devant la parcelle de l'étang. Il y a aussi une caravane de stationnée dans le bourg.

La séance est levée à 00H07

Le Maire,

A Chandai, Le 20 avril 2012,

Le Secrétaire de séance,

Serge GODARD

M. Daniel SCHIETTECATTE